

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 23 JANVIER 2021**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le dix-neuf janvier deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois janvier, à dix-huit heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15. Secrétaire de séance : Lucie FRIMIGACCI.

N°2021/07

MEMBRES PRÉSENTS	
<b>GARIDACCI</b> François	<b>FRIMIGACCI</b> Lucie
<b>FRIMIGACCI-PERONI</b> Emmanuelle	<b>ALESSANDRI</b> Jérôme
<b>POGGI</b> Dominique	<b>CINOTTI</b> Sandrine
<b>PAOLI</b> Jean-Paul	<b>SUSINI</b> Ange
<b>MIGEVANT</b> Pierre-Jean	<b>COLONNA DE LECA CRISTINACCE</b> Frédéric
<b>ZANNETTI</b> Pierre	<b>ALESSANDRI</b> Stéphanie
MEMBRES ABSENTS	
<b>ZANETTACCI</b> Alexia	<b>DRAGACCI-CODACCIONI</b> Hélène
<b>NEGRONI-DESINI</b> Vannina	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
<b>ZANETTACCI</b> Alexia donne procuration à <b>FRIMIGACCI</b> Lucie	
<b>DRAGACCI-CODACCIONI</b> Hélène donne procuration à <b>POGGI</b> Dominique	
<b>NEGRONI-DESINI</b> Vannina donne procuration à <b>FRIMIGACCI-PERONI</b> Emmanuelle	

**OBJET : Création d'un emploi saisonnier au sein du service de la voirie.**

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 ;*

Le Maire informe le Conseil municipal que le recrutement d'un agent contractuel au sein du service de la voirie sera nécessaire, afin de répondre au mieux aux besoins de la population.

Il est ainsi proposé de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique territorial au sein du service de la voirie, pour une durée de six mois, à raison d'un temps de travail égal à 35 heures par semaine, et à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

L'agent qui sera recruté aura notamment pour mission l'entretien des voies du village.

Il percevra une rémunération mensuelle brute conforme aux indices en vigueur au moment de son recrutement, augmentée de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement s'il y a lieu.

Les dépenses résultant de ce recrutement seront prévues au chapitre 12 du budget M14.

## LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DÉCIDE** de la création d'un emploi d'adjoint technique territorial au sein du service de la voirie, pour une durée de six mois, à raison d'un temps de travail égal à 35 heures par semaine, et à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Pour 15 dont 3 procurations.**

Le Maire,  
François GARIDACCI

